

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE LA REGION DE HAUTE-NORMANDIE

ARRETE

portant inscription de l'ancienne abbaye Saint-Taurin d'EVREUX (Eure) sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

**Le Préfet de la région de Haute-Normandie,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 28 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Commissaires de la République de région ;

VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Commissaires de la République de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

VU le décret n° 96.541 du 14 juin 1996 portant déconcentration de certaines procédures relatives aux monuments historiques ;

VU la liste de 1840 portant classement parmi les monuments historiques de la tour Saint-Taurin d'EVREUX (Eure) ;

VU la liste de 1846 portant classement parmi les monuments historiques de l'église Saint-Taurin d'EVREUX (Eure) ;

La Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la région de Haute-Normandie entendue en sa séance du 20 juin 1996 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que l'ancienne abbaye Saint-Taurin d'EVREUX (Eure) présente du point de vue de l'art et de l'histoire un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques l'ensemble des éléments de l'ancienne abbaye Saint-Taurin d'EVREUX (Eure) : sols avec les vestiges visibles ou à découvrir, murs d'enceinte et pont anciens conservés, moulin et grand bâtiment configu en totalité, y compris les mécanismes, logis abbatial en totalité, le pavillon du 18e en totalité, et le bras de l'Ilton pour sa partie comprise entre le moulin au sud et le bras flottable au nord, situé sur les parcelles n° 50, 51, 335, 338, 68, 67, 69, 70 et 71 d'une contenance respective de 14a 27ca, 36a 05ca, 35a 50ca, 1ha 14a 33ca, 10a 53ca, 85a 84ca, 56a, 13a 38ca et 51a 80ca, figurant au cadastre, section BT et appartenant :

- en ce qui concerne les parcelles 50, 51, 335 et 338 à la Congrégation des Soeurs de la Providence d'Evreux, Congrégation existant légalement en vertu des décrets des 2 novembre 1810 et 2 août 1910, dont le siège est 7 rue Joséphine à EVREUX (Eure). Celle-ci en est propriétaire depuis une date antérieure au 1er janvier 1956 ;

- et en ce qui concerne les parcelles 68, 67, 69, 70 et 71, à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Eure n° 27 B, créée par arrêté du 7 janvier 1946 sous le nom de Caisse Primaire de Sécurité Sociale, ayant son siège à EVREUX (Eure),

ARTICLE 2 - Le présente arrêté complète les protections définies par les listes de 1840 et 1846 susvisées.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation des immeubles inscrits et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

ARTICLE 4 - Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Rouen, le 2 OCT. 1996

POUR AMPLIATION
LE DIRECTEUR RÉGIONAL
DES AFFAIRES CULTURELLES
DE HAUTE-NORMANDIE

Anita WEBER

LE PRÉFET
de la Région de Haute-Normandie

Jean-Paul FROUJON

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Département : EURE

Commune : EVREUX

Section : BT
Feuille : 000 BT 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000 *réduit*

Date d'édition : 22/09/2010
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

©2010 Ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État

*Ancienne abbaye Saint Taurin
inscription sol et bâti
du 2 octobre 1996*

*▨ — bâti
▨ — solo*

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
EVREUX
Hôtel des impôts 11 rue Georges POLITZER
27021
27021 EVREUX
tél. 02-32-23-31-32 -fax 02-32-23-31-40
cdf.evreux@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

